



*Grisy
Suisnes*

Meilleurs Vœux
2013
de toute l'équipe municipale
de Grisy-Suisnes



Informations Hiver 2013



Edito



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

Permettez-moi, au nom du Conseil Municipal et des employés communaux de GRISY-SUISNES, de vous présenter comme chaque année mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013, vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Nous entamons la dernière ligne droite de notre mandat, puisque les dernières informations gouvernementales indiquent que les élections municipales devraient être maintenues en 2014.

Mon billet habituel sur la conjoncture économique ne sera pas optimiste, puisque contrairement à l'année dernière en pleine campagne présidentielle, les prévisions de nos dirigeants sont très réservées, voire assez pessimistes, ce qui, c'est sûr, entraîne une inquiétude bien légitime chez les Français.

Nous avons terminé l'année 2012 avec les travaux de voirie de la ruelle des Cherelles, ainsi que la rue St Medard. Cette dernière n'est pas une réussite, car les produits utilisés n'ont pas tenu dans le temps, et nous avons demandé à l'entreprise de reprendre les malfaçons.

Nous sommes très fiers en revanche de notre action pour la boulangerie, et vous êtes très nombreux à manifester votre approbation, voire votre admiration pour le travail qui a été réalisé, dans un délai assez serré qui n'était pas gagné d'avance.

Nos boulangers ont repris complètement leurs marques dans ces nouveaux locaux, et nous pouvons constater qu'ils s'expriment pleinement avec leurs produits, excellents d'ailleurs, et c'est une grande satisfaction vis-à-vis de la famille DECAUDIN. Nous n'oublions pas bien sûr les autres commerçants, pour qui nous allons maintenant nous attacher à faciliter également l'exercice de leurs talents.

Pour cette année 2013, nous allons enfin réaliser les travaux de réhabilitation des bâtiments de la Mairie, qui en ont grand besoin. Les équipes sont au travail depuis le 2 janvier, pour une durée d'environ deux ans, dépendante des finances de la Commune, bien entendu. Les subventions prévues ont été confirmées, et nous espérons ne pas découvrir trop d'imprévus.

D'autres travaux sont à l'étude, et nous pourrions vous donner des informations dès leur validation par le Conseil Municipal lors du vote du budget.

Enfin nous devrions voir naître notre musée de la rose cette année, l'association est en pleine effervescence, et le résultat devrait vous étonner ! je n'en dis pas plus ! je tiens dès maintenant à souligner le travail remarquable de cette équipe, d'une douzaine de membres actifs déjà, et qui devrait s'étoffer. Nous en reparlerons, c'est sûr !

Je veux remercier René MOREL, Conseiller Municipal, pour le travail important réalisé trois fois par an (et le temps passe vite !) pour la réalisation de ces bulletins d'informations, très appréciés par les lecteurs.

J'aurai enfin une pensée très sincère pour Pierre PEYREFITTE, qui aura beaucoup donné pour GRISY.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2013 !

Le Maire, Jean-Marc Chanussot

Page 2

- **Edito**

Page 3/9

- **Conseils Municipaux**

Page 10/11

- **Le Maire en direct**

Page 12/21

- **Vie communale**

Page 22/24

- **Pub...**

Page 25

- **Etat civil 2012**

Page 26/30

- **Associations**

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr
WWW.grisy-suisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Dépôt légal : Janvier 2013

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 17h45

Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Samedi de 10h à 11h45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.

CONSEIL MUNICIPAL 4 septembre 2012

Présents : 15

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, MARQUET, ORIOT, SALLE
Mrs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN, MOREL et MUNOZ,

Absent (s) : 03

Mrs BARTIER, BOISAUBERT et NARBÉY
Monsieur EMMANUELLI a été nommé secrétaire

Ordre du jour

1. SIESM : Adhésion des communes de Dammarie les Lys et de Pringy.
2. Urbanisme : Approbation de la modification du PLU
3. ADR : Demande de subvention
4. Réhabilitation de la Mairie : Attribution des marchés de travaux
5. Désignation d'un Correspondant Défense

SIESM : ADHESION DES COMMUNES DE DAMMARIE LES LYS ET PRINGY

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seine et Marne a vocation de réaliser pour les communes adhérentes les travaux d'aménagement électriques, tel que les enfouissements et les renforcements des réseaux. En échange le syndicat perçoit de la commune l'ensemble des redevances d'investissements et de fonctionnement payés par les administrés, ainsi que l'article 8 de la convention EDF.

La présente délibération a pour objet la demande d'adhésion de deux nouvelles communes de Seine et Marne : Dammarie les Lys et Pringy.

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n°2012-29 du Syndicat Intercommunal des énergies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Dammarie les Lys et Pringy,

CONSIDERANT que le SIESM a été créé pour devenir un syndicat départemental
CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Dammarie les Lys et Pringy au sein du SIESM,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

URBANISME :

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers ont eu à leur disposition le dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GRISY-SUISNES,

ainsi que le registre d'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur. Puis, il présente le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme en laissant à chacun des conseillers le soin de consulter ces pièces en séance.

Madame HATTU précise à l'assemblée que la modification a pour objectif principal d'affiner le présent règlement et non de transformer celui-ci.

Monsieur MUNOZ demande pour quelles raisons la modification n'a pas été plus restrictive notamment sur les surfaces des terrains à construire.

Madame HATTU informe qu'avec la nouvelle loi SRU, il est désormais impossible de préciser la surface minimum d'un terrain constructible contrairement à ce que le POS autorisait. Mais ces modifications apportées au PLU permettent justement de restreindre significativement les dérives notamment grâce au nombre de places de parking obligatoires, l'ouverture de 6m, ou encore la distance constructible maximum de 25 mètres par rapport à la voie publique. Les avis des permis de construire, déclaration de travaux ou certificats d'urbanisme se basent exclusivement sur le règlement du PLU.

Exemples :

- Parcelle rue Valoise : le PLU permet la réalisation d'une maison mais pas de trois.

- Division des maisons existantes : Zone UA 3 places par habitation sont obligatoires ce qui signifie qu'une partie d'une maison rue des bois n'est pas modifiable, la division ayant été faite sans tenir compte du règlement.

Madame SALLE demande si une maison rue des Vignes respecte le PLU. Madame Hattu informe que les propriétaires sont en infraction et qu'un dossier est actuellement en cours : un Procès Verbal sera certainement dressé.

Monsieur MUNOZ demande quelle est la valeur du COS du centre village et hameaux : 0,7

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté municipal n°33-2012 en date du 9 mai 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur, sous réserve de retenir une nouvelle rédaction pour les articles UA7 et UB7,

CONSIDÉRANT que les résultats de ladite enquête apportent la modification des articles UA7 et UB7 sur la forme,

CONSIDERANT que les points soulevés par le Commissaire Enquêteur ont été pris dans leur intégralité,

CONSIDÉRANT que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ADR : DEMANDE DE SUBVENTION

Point Reporté

REHABILITATION DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

L'analyse des offres pour la réhabilitation est actuellement en cours de réalisation

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose aux membres présents la nécessité de désigner parmi le Conseil Municipal un « Correspondant Défense » qui assurera auprès de la collectivité et des administrés, un rôle informatif et actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les Armées et la Gendarmerie.

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un Correspondant Défense,
Considérant la nécessité de nommer un Correspondant Défense au sein du Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt d'entretenir l'esprit de défense et le lien armées-nation,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne.

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense en remplacement de Monsieur Jacques NARBÉY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Monsieur Fabien MUNOZ, conseiller municipal, en tant que correspondant défense de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire est heureux d'annoncer que l'ouverture de la boulangerie a bien eu lieu le 21 août, les habitants, les clients en général ainsi que les boulangers sont satisfaits des travaux. L'inauguration sera organisée le dimanche 30 septembre à 13h00, moment adapté aux contraintes et horaires des boulangers.

Monsieur le Maire informe que des ajustements seront réalisés concernant la circulation à proximité du commerce, en accord avec la commission voirie.

Monsieur le Maire informe que la loi sur l'augmentation des droits à construire a été abrogée durant le mois de juillet.

Monsieur le Maire annonce le départ à la retraite d'Henri PIQUET et de la démission de Josette

SCHREPF. Un verre de l'amitié en leur honneur sera organisé prochainement.

Compte-rendu Communauté de Communes « LES GUES DE L'YERRES »

LE CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL a accueilli cet été en moyenne 87 enfants par jour, comprenant des enfants de l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes, ainsi que plusieurs « extérieurs ».
Un premier bilan financier et de fonctionnement sera réalisé prochainement.

L'INAUGURATION DU CENTRE DE LOISIRS est prévue lors des premiers vœux organisés par la Communauté de Communes en Janvier 2013.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES travaille actuellement au renouvellement des Délégations de Services Publics d'alimentation en eau potable des communes de Solers et Soignolles en Brie (ex-syndicat).

RAPPEL : Les communes de Courquetaine et Ozouer le Voulgis intégreront l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2013

UNE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION sur une proposition de financement pour la réhabilitation des assainissements non collectifs est organisée jeudi 6 septembre salle Mme Hégot.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS : BOULANGERIE :

Les travaux concernant la boulangerie ont bien été achevés fin juillet, l'entreprise Defillon termine le logement. Des problèmes de sonorisations de la ventilation sont apparus et sont en cours de modifications.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE :

Le maître d'œuvre analyse actuellement les offres reçues pour ce marché. Un point plus précis sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

ECOLES :

Durant les vacances estivales la réfection des peintures du couloir et de la cuisine de l'école maternelle ont été réalisées par l'entreprise FORET. Le couloir bénéficie d'une peinture aimantée.

L'ENTREPRISE MOURGUES a réalisé l'ensemble des marquages aux sols des cours de récréation (maternelle et primaire) ainsi que la création d'une marelle et du marquage d'un terrain de football sous le préau de l'école élémentaire.

La cabane de l'école maternelle a été complètement repeinte en bleu et blanc par les services municipaux, au grand bonheur des professeurs et des enfants.

GYMNASE :

Les congés d'été ont permis le remplacement du système de ventilation du gymnase par l'entreprise CAPARD.

Afin de permettre la remise en service d'un cours

de Tennis extérieur, les services techniques ont réparé un poteau vandalisé. Cependant d'autres travaux de réfection doivent être envisagés ultérieurement.

COMMISSION ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE :

Monsieur Carton informe que la rentrée c'est bien passée, le corps enseignants est satisfait de l'entretien des locaux réalisé durant les vacances.

Surveillance cantine : trois surveillantes de la cantine ont donné leur démission..

Forum des associations :
il se déroulera le 9 septembre 2012 de 14h à 18 h

COMMISSION TRANSPORT :

Madame Annie LAVOT, Maire de Soignolles en Brie, ayant demandé sa démission de Présidente du Syndicat des transports scolaires à Monsieur Le Préfet, Monsieur Pierre PLUTON, Maire d'Evry-Gregy se porte candidat en tant que président.

COMMISSION VOIRIES :

Réfection de la ruelle de Cherelles :
Début des travaux le 10 septembre pour une durée de 3 semaines.

Au terme des travaux, un sens unique de circulation sera mis en place de la rue Gallieni à l'avenue du Maréchal JOFFRE. Cette mesure est établie afin de ralentir les véhicules.

- Rue Saint Medard :
Une émulsion bicouches sera réalisée le 11 septembre.

- Pont de la Barbançonne :
Travaux de réfection prévus fin septembre
- Centre-Ville :

Afin de faciliter la sécurité et la circulation dans le centre-ville, des aménagements sont à prévoir, notamment la mise en zone bleue des stationnements devant les commerçants de la place de la Mairie, ainsi que devant la boulangerie et le salon de coiffure. Un sens de circulation sera établi : la rue située devant la Mairie ainsi que la rue de la République seront en sens unique.

Monsieur MUNOZ informe la commission voirie que la chaussée de la rue de Villemain est en très mauvais état.

- Carrefour RD319 - Maréchal Gallieni - ruelle de la Coudras
Les travaux d'installation des feux tricolores commenceront fin septembre pour se terminer fin décembre.

Monsieur MOREL déplore l'état des massifs de rosiers et des espaces verts de la commune après les congés. Monsieur le Maire précise que l'effectif des employés de voirie sera comblé en septembre.

Mme ORIOT informe que la vanne d'eau pour l'arrosage automatique des fleurs sur les candélabres dans le centre village a été fermée durant tout l'été. Les géraniums n'ont pu être arrosés correctement.

Madame SALLE demande à ce que le stationnement rue des Vignes soit complètement retravaillé car il devient très difficile de sortir des habitations.

CONSEIL MUNICIPAL 2 octobre 2012

Présents : 15

Mmes DOISY, HATTU, ORIOT et SALLE
Mrs CHANUSSOT, CARTON, COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN, MOREL et MUNOZ,

Absent(s) excuse (s) : 02

Madame MARQUET donne pouvoir à Madame ORIOT

Madame GIRAULT donne pouvoir à Monsieur CHANUSSOT

Absent (s) : 04

Monsieur NARBÉY

Monsieur CARTON a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

1. SIESM : Rapport d'activité 2011
2. SIESM : Convention pour l'enfouissement des réseaux rue du Maréchal Gallieni.
3. SIESM : Travaux de rénovation de l'Éclairage Public
4. SCOLAIRE : Convention pour la location de la piscine de Brie Comte Robert
5. Handisport : Demande de subvention
6. Convention avec la DDT pour la création d'un Plan Communal de Sécurité
7. Communauté des Gués de l'Yerres : convention pour mise à disposition de locaux
8. URBANISME : Convention partenariale avec Gill Immobilier concernant le Poste EDF rue Joffre
9. Remplacement Membre du Conseil démissionnaire
10. Réhabilitation de la Mairie : Attribution des marchés de travaux
11. Finance : Adhésion aux prestations de Ressources Humaines du CDG 77
12. Finance : Prestations d'actions sociales
13. Questions diverses

SIESM : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

Le 7 décembre 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM) suite à la dissolution du SISEM. Le rapport d'activité a pour objet de rendre compte de l'activité du SIESM pour l'année 2011 dans le domaine du service public de l'électricité, des travaux sur les réseaux, de la maintenance de l'éclairage public ainsi qu'un bilan des moyens humains et matériels mis en œuvre pour répondre aux missions de service public.

La distribution d'électricité est organisée par le SIESM qui a délégué l'exploitation de ce service public à ERDF, mais il contrôle le bon accomplissement des missions fixées par les cahiers des charges de concession issu des anciens syndicats. Un nouveau contrat de concession unique est actuellement en cours de négociation pour mieux prendre en considération les intérêts des communes et des consommateurs.

En 2011, le montant des investissements réalisés sur les communes adhérentes au SIESM a été de plus de 20 millions d'euros. Le SIESM assure la

maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre en matière de travaux renforçant les réseaux électriques, d'enfouissement des réseaux et concernant les travaux d'extension des réseaux.

Dans le domaine de l'éclairage public le SIESM a poursuivi sa politique d'aide aux communes sur le plan technique et financier concernant l'ensemble des investissements mais également pour la maintenance et la mise en conformité des installations.

Il en ressort :

- Une qualité reconnue de l'ensemble des prestations réalisées dans les communes adhérentes,

- 17 145 000 € de travaux effectués
- 15 201 ml d'enfouissement de réseau basse tension
- 4 250 ml d'extension de réseau.
- 4 716 ml de renforcement de réseau
- un contrat de maintenance du réseau d'éclairage public pour 163 communes
- 391 points lumineux remplacés
- Un contrôle permanent du concessionnaire

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2011 du SIESM. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

SIESM : CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU MARÉCHAL GALLIENI.

Considérant que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SIESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux d'un tronçon de la rue du Maréchal Gallieni,

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à :

	PHASE 1 Montant des travaux	PHASE 2 Montant des travaux	PHASE 3 Montant des travaux
RESEAU BASSE TENSION	76 740,14	145 647,69	93 102,62
ECP	*35 224,00	*62 972,00	*49 320,23
RESEAU TELECOM	44 176,00	88 495,00	43 616,22
TOTAL	156 140,14	297 114,69	186 039,07

*une subvention de 70 % du montant HT sera allouée par le SIESM. Celle-ci sera calculée en fonction des taux et plafonds se référants au tableau de co-financement du SIESM.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le programme des travaux et des modalités financières

DELEGUE la maitrise d'ouvrage au SIESM concernant le réseau d'éclairage public.

DEMANDE au SIESM de lancer l'étude et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du Marechal Gallieni.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISATION Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants,

Les membres du Conseil demandent si l'enfouissement des réseaux France Telecom peuvent être effectués par une autre entreprise car le cout est important en comparaison avec le reste des travaux

SIESM : TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

VU l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maitrise d'ouvrage publique.

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM 77) ;

CONSIDÉRANT l'opération « mesure exceptionnelle » approuvée par délibération du Comité Syndical du SIESM le 26 mars 2012

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DELEGUE la maitrise d'ouvrage au SIESM concernant les travaux de rénovation sur le réseau

d'éclairage Public rue du Bois du Parc, Clos des Roses, Clos Baccara et route d'Evry.

AUTORISE le SIESM à lancer le marché de travaux concernant la rénovation de l'éclairage public, DEMANDE au SIESM de lancer les travaux concernant la rénovation de l'éclairage public rue du Bois du Parc, Clos des Roses, Clos Baccara et route d'Evry

AUTORISE le SIESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME,

DIT qu'après réception des travaux, le matériel choisi parmi la sélection du SIESM, deviendra la propriété de la commune,

Dit que tous les travaux complémentaires à ceux effectués par le SIESM, sur demande de la commune, feront l'objet d'un bon de commande adressé par la commune à l'entreprise de son choix ;

SCOLAIRE : CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA PISCINE DE BRIE COMTE ROBERT

Monsieur le Maire informe pour l'année 2012/2013 la Communauté de Communes « L'Orée de la Brie » met à la disposition, pour les écoliers de la Commune de GRISY-SUISNES, la piscine communautaire située rue du 19 mars 1962 à BRIE-COMTE-ROBERT.

Cette mise à disposition s'effectue uniquement pendant les périodes scolaires du 1^{er} octobre 2012 au 21 juin 2013 inclus, à savoir :

Du 1^{er} octobre 2012 au 30 novembre 2012

- les vendredis de 10 h 20 à 11 h 00,

Du 3 décembre 2012 au 08 février 2013

- les vendredis de 10 h 20 à 11 h 00,

Du 11 février 2013 au 19 avril 2013

- les lundis de 14h40 à 15h 20

- les vendredis de 10 h 20 à 11 h 00,

Du 22 avril au 21 juin 2013

- les lundis de 14 h 40 à 15 h 20.

La Communauté de Communes « L'Orée de la Brie » fixe le tarif d'un créneau horaire à 85 €.

Il est rappelé que la commune de Grisy-Suisnes a transféré sa compétence transport à la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du présent rapport dans les conditions qui viennent d'être exposées.

APPROUVE la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune de GRISY-SUISNES et la Communauté de Communes « L'Orée de la Brie ».

ACCEPTÉ le tarif d'un créneau horaire à 85 €, facturé à la Commune de Grisy-Suisnes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Monsieur Morel précise que le cout du créneau horaire n'est pas élevé.

Monsieur Munoz demande qui prend en charge le transport des enfants, Monsieur Chanussot répond que le transport est de la compétence de la Communauté de Commune.

HANDISPORT : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Comité Départemental Handisport de Seine-et-Marne, dans sa lettre réceptionnée en notre Mairie en date du 10 septembre 2012, sollicite auprès de

la commune une aide dans le financement de leurs projets.

L'association se propose de compléter un dossier de demande de subvention afin de nous transmettre les informations nécessaires avant le versement définitif de la subvention.

La subvention versée par la commune permet de participer aux actions suivantes :

- promouvoir l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les installations municipales et aider nos associations à mettre en place l'handi-sport dans leurs sections,
- aider la commune à la sensibilisation de la population,
- faire perdurer les activités existantes,
- s'ouvrir vers d'autres domaines dans le but de développer la mixité.

Les élus se mettent en accord pour une subvention 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le montant proposé ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Monsieur Munoz demande dans quel mesure cette subvention va servir à la commune de Grisy-Suisnes et est ce qu'il ne serait pas souhaitable de développer le Handisport au sein même de la commune.

CONVENTION AVEC LA DDT POUR LA CRÉATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SÉCURITÉ

La convention a pour objet l'assistance et le conseil pour la réalisation du Dossier d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM) et du plan communal de sauvegarde.

VU l'article 2212 du CGCT,

VU la loi du 13 août 2004 sur la loi de modernisation de la sécurité Civile,

VU la proposition de convention de la DDT d'assistance et de conseil à la réalisation du Dossier d'information Communal sur les risques Majeurs (DICRIM) et du plan communal de Sécurité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la direction Départementale des territoires de Seine et Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,

Monsieur Chanussot demande si l'un des membres du Conseil souhaite s'occuper de ce dossier.

COMMUNAUTÉ DES GUÉS DE L'YERRES : CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DE LOCAUX.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre à la disposition de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » un local et dans le cadre des activités du Relais Assistants Maternels.

Monsieur le Maire rappelle que la Salle Madame Hégot (120m²) respecte la réglementation quant à l'accueil d'enfants en bas âges pour un Relais Assistants Maternels (R.A.M.).

L'occupation se prévoit comme suit : tous les jeudis de 08H30 à 12H30. La communauté de communes ne pourra affecter les lieux mis à disposition à aucune autre activité que celle du R.A.M.

De ce fait, une convention de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » doit être signée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2012.

La Communauté de Communes ne s'acquittera d'aucune redevance à la Commune de Grisy-Suisnes, cette mise à disposition étant gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

URBANISME : CONVENTION PARTENARIALE AVEC GILL IMMOBILIER CONCERNANT LE POSTE EDF RUE JOFFRE

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

VU le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

Monsieur le maire précise que lors de l'instruction du PA n° 077 217 11 00003 rue Georges Boucreux, il est apparu qu'une extension du réseau est nécessaire dans ce secteur pour un montant estimé à 25 190,59 € T.T.C.

M. le Maire propose de mettre à la charge du promoteur cette extension s'élevant à 25 190.59 € T.T.C. euros et ce par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour ce faire, une convention sera passée entre la ville et l'aménageur GIL Promotion qui précise toutes les modalités de ce partenariat. M le maire donne lecture des principales dispositions de ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

DE METTRE EN ŒUVRE la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,

D'AUTORISER monsieur le maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du Permis d'aménager Accordé à Gil Promotion ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REMPLACEMENT MEMBRE DU CONSEIL DÉMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite à la démission de M. Daniel BARTIER, il est nécessaire de nommer un autre élu sur les fonctions occupées.

SYNDICAT AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'YERRES (SIAYV)

Nouvel élu nommé : Jean Claude COCHET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL BARBANÇONNE (SITEB)

Nouvel élu nommé : Jean Claude COCHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES « GUÉS DE L'YERRES »

Nouvel élu nommé : René MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

APPROUVE les élus ainsi nommés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Monsieur Chanussot souhaite remercier Monsieur Bartier de son investissement dans la vie associative du village et son travail pour la mise en place des règles d'attribution des subventions des associations.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de réaménagement de la Mairie, des locaux annexes et abords.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par HELIOS, maître d'œuvre de cette opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

	Montant HT
LOT 01 DESAMIANTAGE Entreprise BARLIER	45 800 €
LOT 02 GROS ŒUVRE DEMOLITION Entreprise DEFILLON	228 806 €
LOT 05 CLOISON DOUBLAGE FAUX-PLAFONDS Entreprise MCAP	130 849 €
LOT 06 MENUISERIE EXTERIEURE PVC OCCULTATION Entreprise MCAP	108 694 €
LOT 07 MENUISERIE INTERIEURE Entreprise MCAP	41 666 €
LOT 10 PEINTURE SIGNALETIQUE Entreprise BERNIER	39 200 €
LOT 11 ELECTRICITE Entreprise SEG BAT	120 007 €
LOT 12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE Entreprise SEG BAT	117 486 €

Les autres lots, objet de la consultation ont été déclarés infructueux et doivent faire l'objet d'une nouvelle procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

FINANCE : ADHÉSION AUX PRESTATIONS DE RESSOURCES HUMAINES DU CDG 77

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 21 septembre 2011 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière;

Monsieur le Maire expose les prestations possibles comme suit :

1/ prestation avancement d'échelon :

Collectivités de 1 à 20 agents : 30 €

2/ prestation avancement de grade :

Collectivités de 1 à 20 agents : 30 €

3/ ateliers du statut :

130 € par participant et par session pédagogique d'une demi-journée

4/ ateliers CNRACL :

Atelier montage de dossier : 60 € par participant

Atelier dématérialisation 70 € par participant

Et par session pédagogique d'une demi-journée

5/ examen des droits et simulation de pension retraite (par dossier) :

30.00 € au CDG

40.00 € en collectivité (pour un minimum de 4 dossiers)

CONSIDERANT que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget, HABILITE Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

FINANCE : PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités sont tenues depuis la publication de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui a modifié en ce sens la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, d'inscrire au budget des dépenses relatives à des prestations d'action sociale en faveur de leur personnel et de leur famille.

Il ajoute que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager au titre des prestations d'action sociale proposées, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, en vertu de :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1 ;

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal :

D'ACCORDER le bénéfice de prestations d'action sociale aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires par l'intermédiaire d'une association nationale ;

Il précise que ces prestations d'action sociale ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents. Il indique enfin que les bénéficiaires pourront cumuler les aides de la Caisse d'Allocations Familiales et celles, directes ou indirectes, (CNAS) de la collectivité dans la limite de la dépense engagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des prestations d'actions sociales aux agents dans les conditions énumérées ci-dessus, soit par l'intermédiaire d'une association nationale.

DIT que les dépenses sont inscrites à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Munoz fait part de la demande de Monsieur VEGA souhaitant que la commune réfléchisse à la mise en place d'une structure pour adolescent.

- Remplacement de Henri Piquet : Actuellement Monsieur Ollier le remplace jusqu'au 31 décembre. Monsieur le Maire étudie différente possibilité pour le remplacement de Henri Piquet.

- Gymnase : Monsieur Munoz souhaite connaître les raisons de l'abandon du projet de réfection du sol sportif du Gymnase. Monsieur le Maire informe que le projet n'a pas été abandonné mais que suite aux différentes études pour la remise aux normes PMR, le projet a pris une grande ampleur budgétairement et que la commune ne pouvait pas l'assumer. Cependant, le projet initial (simple réfection du sol sportif) doit être travaillé par les commissions sport et Bâtiment.

- Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection de voirie organisés par le Département sur la D471 sont à prévoir du 15 octobre au 26 octobre.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS :

Une visite de la maison de l'ancienne école de Cordon est prévue le 6 octobre, suite au départ de Mme GOSSENS, afin de définir les travaux à réaliser avant de permettre une nouvelle location. Il faut déjà prévoir la séparation du compteur d'eau.

SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES:

Suite à la Démission de Madame LAVOT, Maire de Soignolles en Brie, Monsieur Pierre PLUTON Maire

de la commune d'Evry-Gregy-Sur-Yerres est élu président du Syndicat.

COMMISSION SCOLAIRE :

Un point financier sur le coût du service d'étude doit être réalisé.

COMMISSION CCAS :

La commission de l'API a attribué les logements de la Rue Gallieni. Aucun dossier des demandeurs habitants déjà sur la commune n'a été retenu.

COMMISSION VOIRIE :

Les travaux de la Ruelle de Cherelles se sont terminés. Il est cependant regrettable que les engins pour la construction d'une maison doivent déjà utiliser la voie toute fraîche.

Les problèmes rencontrés aux dépôts d'ordure à l'intersection de la rue des Vignes et du chemin des Noyers sont désormais résolus, Monsieur Chanussot remercie l'ensemble des habitants du hameau de leur implication.

CONSEIL MUNICIPAL 15 novembre 2012

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, MARQUET, et SALLE

Mrs CHANUSSOT, BOISEAUBERT, CARTON, COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN, MOREL et MUNOZ,

Absent(s) excuse (s) :

Madame ORIOT donne pouvoir à M. GALPIN

Absent (s) :

Monsieur NARBÉY

Madame GIRAULT a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. FINANCES : Attribution des indemnités du comptable public
2. RESSOURCES HUMAINES : Suppression et création de postes
3. SCOLAIRE : Attribution du marché de restauration scolaire
4. SIESM : Création d'une structure départementale
5. ASSAINISSEMENT : Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif
6. QUESTIONS DIVERSES

FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPATBLE PUBLIC

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état, VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes sur cette indemnité à l'Assemblée :

- le concours du comptable public peut être sollicité dans des prestations de conseils ;
- l'indemnité peut être valablement accordée au taux de 100% par an ;
- l'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité ;
- l'indemnité sera attribuée à Mme DEROP-PAOLI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'attribution de l'indemnité au comptable comme ci-dessus ;
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au versement de l'indemnité ;
 DIT que les dépenses sont inscrites à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES POSTES COMMUNAUX RESSOURCES HUMAINES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer 3 postes suite à avancement de grade par promotion interne et nomination de 2 agents sur des horaires hebdomadaires de travail différents ;

Considérant la nécessité de supprimer des postes n'étant pas pourvus ;

Considérant la demande du Centre de Gestion de mettre à jour les vacances d'emploi (postes non pourvus) ;

Vu l'avis favorable de suppressions des postes lors de la séance du CTP en date du 19/10/2012 ;

Monsieur le Maire demande les créations et suppressions suivantes :

CREATIONS :

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 28,81 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

SUPPRESSIONS :

- 1 poste de Garde Champêtre Principal à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 15,68 heures hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison

d'1 heure hebdomadaire ;

- 1 poste d'attaché territorial à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d'attaché principal à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- 1 emploi de Directeur Général des Services à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 11,65 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les créations et suppressions de postes comme exposées ci-dessus ;
 DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet avec la modification du tableau des emplois modifié en conséquence dès le « certifié exécutoire » ;
 DIT que les dépenses sont inscrites à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que le marché de restauration scolaire arrive à échéance et qu'une consultation a été lancée à cet effet.

A la vue du rapport d'analyse des offres, la commission scolaire propose au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise Elite restauration pour un montant de 2,22 € HT le repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité :

ATTIBUE le marché de restauration scolaire à l'entreprise ELITE Restauration pour un montant de 2,22 € par repas et pour l'année scolaire 2012/2013 renouvelable par reconduction tacite. La durée du contrat ne pourra excéder 3 ans

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SIESM : CRÉATION D'UNE STRUCTURE DEPARTEMENTALE

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006, relative au secteur de l'énergie et plus particulièrement son article 33 ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 61-III ;

VU l'arrêté DRCL-BCCCL-2011-113 du 22 décembre 2011 portant adoption du schéma départemental intercommunal ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012-118 du 8 octobre 2012 portant projet de périmètre d'un syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion du SIER du sud-est Seine-et-Marne, du SIER du sud-ouest Seine-et-Marne, du SIER de Donnemarie Dontilly, du SIESM et du SMERSEM ;
 Vu l'arrêté DRCL-BCCCL-2007-55 du 25 avril 2007 modifié portant création du SIESM ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, afin de bénéficier de la totalité de l'enveloppe financière du CASFACE, de regrouper l'ensemble des autorités concédantes

dites rurales et que Férolles-Attilly, la dernière commune rurale indépendante n'est pas incluse dans le projet de périmètre proposé dans l'arrêté préfectoral susvisé ;

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes souhaite bénéficier des mêmes compétences optionnelles telles que celles proposées par le SIESM à ses communes adhérentes et figurant dans le projet de statuts annexé (éclairage public, SIG, CEP etc.) ;

CONSIDÉRANT que dans la grande majorité des départements, la structure départementale détenant l'autorité concédante, exerce d'autres compétences optionnelles dans le domaine large des énergies ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces modèles, la Seine et Marne n'a aucune raison rationnelle de ne pas suivre ces modèles de syndicats départementaux ;

CONSIDÉRANT que la mutualisation des moyens humains et financiers à l'échelle d'une structure départementale représente une économie financière très importante ;

CONSIDÉRANT qu'afin de conserver un lien privilégié avec les communes, les élus syndicaux doivent être des représentants directs issus des communes ;

Le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE le projet de périmètre du futur syndicat d'électrification proposé par madame la préfète issue de la fusion du SIESM, du SMERSEM, du SIER du sud-est Seine-et-Marne, du SIER du sud-ouest Seine-et-Marne et du SIER de Donnemarie-Dontilly ;

REGRETTE que la commune de Férolles-Attilly ne soit pas incluse dans ce périmètre ;

N'APPROUVE PAS la constitution d'une structure départementale détenant à minima les compétences visées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

DEMANDE la constitution d'une structure départementale détenant les compétences suivantes, comme figurant dans le projet de statuts annexé :

- électrification : maîtrise d'œuvre gratuite
- enfoncements coordonnés de l'ensemble des réseaux secs (éclairage public, communications électroniques) - renforcement - extensions ;
- éclairage public : délégation de maîtrise d'ouvrage et maintenance pour les communes ne percevant pas la TCFE ;
- système d'information géographique ;
- conseil en énergie partagé.

APPROUVE la représentativité à deux niveaux telle que présentée dans le projet de statuts annexé :

« Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

L'ensemble des délégués ainsi élus constitue l'assemblée générale du comité de territoire.

Chaque comité de territoire désigne un nombre de délégués fixé comme suit :

- 1 délégué par tranche entamée de 10 communes auquel il est ajouté 1 délégué par tranche entamée de 15 000 habitants, la population urbaine étant affectée pour le calcul d'un coefficient de 0.5. »

ADOPTÉ par conséquent le projet de statuts annexé.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Territoires son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de 2010

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il en ressort :

- L'exploitation des réseaux est effectuée par l'entreprise VEOLIA en contrat d'affermage
- Le réseau collecte les eaux usées provenant de 739 habitations et 8 industriels.
- Population desservie par le service est de 2005 habitants
- Il est composé de 12 km de collecteurs, de 2 postes de refoulement et de 2 usines de dépollution d'une capacité de 2 800 habitants (300 Cordon et 2500 Grisy).
- Le rejet des eaux s'effectue dans l'Yerres pour la station de Cordon et dans la Barbançonne pour la station de Grisy
- Les boues sont épandues sur les terres agricoles.
- La station de Grisy est conforme aux prescriptions administratives
- Un habitant payera 303,93 € pour 120 m³ (soit 2,53 €/ m³) soit une baisse de 0,85 % par rapport à l'année précédente. Répartition du montant 56% pour l'exploitant (entretien et fonctionnement) 26 % à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy-Suisnes. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Compte-rendu Communauté de Communes « LES GUES DE L'YERRES »

La Délégation de Service Publique de l'eau potable pour les communes de Soignolles-en-Brie et Solers a été attribuée à la Nantaise des Eaux.

Monsieur Le Maire rappelle l'obligation de la Communauté à se raccorder sur le réseau Tournan en Brie afin de diminuer les prélèvements de la nappe de Champigny. Le cout prévisionnel pour

l'interconnexion de l'eau potable est évalué à 8.000.000 € pour 12 500 habitants. Les subventions relatives à ces travaux sont de 70 %, mais celles-ci seront versées avec un décalage de plusieurs mois. En effet, les subventions prennent en compte les études mais ne seront débloquées qu'au fur et à mesure des travaux. En conséquence, la Communauté de Communes devra avancer l'ensemble des frais d'études (soit 3 ou 4 millions d'euros). L'aide des Banques est indispensable.

Monsieur le Maire informe que la communauté de Communes travaille également sur la mise en place d'une épicerie sociale. Elle apportera une aide, principalement alimentaire, aux personnes en difficulté économique, fragilisés ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, aussi proche que possible d'un magasin d'alimentation générale, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20% du prix usuel. La contribution financière participe de la dignité des personnes et de la liberté de choix. Le local pressenti se situe à Coubert derrière l'Eglise. L'ensemble de la logistique serait prise en charge par la Communauté de Commune.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS :

Les travaux de la boulangerie sont terminés, seule la clôture à l'arrière du bâtiment doit être installée. Monsieur demande si le portail va être repris car il ne mets pas en valeur le bâtiment. Les autres commerçants de Grisy regrettent de ne pas avoir été conviés lors de l'inauguration.

Le portail du Local Technique va être changé par un portail auto porté.

Dans le cadre d'une subvention par le SIESM 6 candélabres de la résidence de l'ormeau vont être prochainement changés.

Prochaine Commission Bâtiment le 1^{er} décembre pour parler du projet de réfection du Sol du Gymnase à cette occasion la commission sport y sera conviée.

COMMISSION SCOLAIRE

Le Conseil d'école maternelle :

Effectif 2012/2013 : 105 enfants

Effectif prévisionnel 2013/2014 : 103 enfants

Les parents d'élèves demandent à ce qu'un passage piéton soit réalisé au niveau de l'intersection de la rue Omer Jouas car le trottoir continuant vers le square se rétrécit et donc devient dangereux.

Ils insistent également sur la dangerosité de l'accès au parking, car le passage y est étroit et des containers y sont entreposés.

Ils déplorent que les places de stationnement han-

dicapé ne soient pas respectées.

L'école maternelle remercie la mairie des travaux effectués durant les vacances.

COMMISSION ASSOCIATION

Le marché de Noël à lieu le 17 novembre, et plus de 40 exposants y sont attendus.

COMMISSION VOIRIE

Travaux RD319/ Gallieni : Monsieur le Maire déplore que les terres plein permettant le passage piéton soient rabaissés car les véhicules continuent d'effectuer des demi-tours.

Saint Médard : Les travaux effectués au début de l'automne ne sont pas concluants, le gravier n'a pas adhéré à la route.

Stationnement rue Gallieni : il faudrait envisager des tracés 1/3 2/3 sur la chaussée.

Monsieur Morel informe que le traçage des lignes jaunes sur la rue de la république ont été mal faits (peinture sur les herbes,.....).

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que les communes ne peuvent plus interdire l'accès à la cantine scolaire aux enfants dont les parents sont sans activité.

- Station d'Épuration de Soignolles en Brie /Cordon : Le projet est en cours de finalisation du dossier de la Loi sur l'eau et du Dossier de consultation des entreprises.

- Monsieur le Maire informe que les miroirs de la salle de danse vont être déplacés dans la salle polyvalente, la mairie participera aux frais.

- Monsieur le Maire annonce les chiffres de la campagne du don du sang du 06 novembre : 91 présents, 75 prélevés dont 7 nouveaux donneurs

- Grange LEROY : La SAFER va engager de nouveaux sondages sur le terrain suite à la réunion publique entre les communes de Coubert et de Grisy-Suisnes.

La SAFER va organiser une visite sur un site à Amiens qui a été réhabilité de façon similaire au projet de la Grange Leroy.

- ART 77 a réalisé une double page sur deux commerçants de Grisy, le salon de coiffure et la Boulangerie.

- Monsieur Chanussot informe qu'une révision du PLU devient nécessaire.

- Les travaux de la mairie devraient commencer en janvier et donc Monsieur Le maire demande la participation des élus pour le déménagement du musée des anciens Combattants.

La date des vœux sera le 12 janvier 2013 à 17h30.

Cérémonie des vœux 2012

Monsieur Chanussot, Maire de Grisy-Suisnes, adresse ses meilleurs vœux à Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Général, Mesdames et Messieurs les Maires et Vice-présidents de la Communauté de Communes, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux et Elus des « gués de l'Yerres », Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, Présidents ou membres d'associations, Commerçants, artisans.



"Mesdames et Messieurs,

Cette cérémonie, et je vous remercie de l'honorer de votre présence, est donc devenue un point d'étape dans toutes les collectivités. En effet, la communication est essentielle dans notre monde dit « moderne », mais nous entendons souvent dire qu'elle est surabondante et devient embrouillée. Les vœux des collectivités sont l'occasion une fois par an de rassembler ce que nous appelons « les forces vives », ceux qui travaillent toute l'année pour que les habitants puissent se sentir bien dans leur village. Les rassembler dans un moment convivial, et également prendre le temps de mesurer le travail accompli et nous projeter dans cette nouvelle année pour laquelle nous avons bien entendu déjà beaucoup réfléchi..."

Monsieur le Maire souligne le maintien pour notre village d'une rigueur budgétaire qui consiste à faire un maximum de travaux sans augmenter démesurément la pression fiscale. Il devient plus compliqué de gérer ce poste : à savoir par exemple les travaux de voirie qui ne sont plus aidés, la rénovation de la mairie qui doit répondre à des normes de sécurité et d'accessibilité de plus en plus exigeantes d'un coût très élevé, sans compter les frais de désamiantage de la mairie qui s'élèvent à 45 000 €.

Monsieur le Maire évoque :

- la réfection de l'ancienne gare ;
- la création de la boulangerie et de son logement ;
- la réfection de la voirie de la ruelle de Chérelles.
- la réhabilitation des bâtiments de la mairie - coût total estimé à 1 067 000 €: désamiantage, reprise totale de l'intérieur et de l'extérieur des locaux, réorganisation des salles et bureaux (la salle des mariages et conseils, la future médiathèque, le musée des anciens, les bureaux de la commune et de la communauté de communes, la nouvelle salle des anciens) et la création d'un logement de gardien ;
- la modification du PLU (passage de zones 2AU en 1AU, extension de la zone artisanale, aménagement du secteur des écoles - stationnement et circulation-) ;
- la création d'un feu tricolore rue Galliéni/RD319/rue de la Coudras ;
- la mise en place d'un contrat concernant un entretien annuel de la voirie ;
- l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone ;
- la construction d'une station d'épuration pour le hameau de Cordon, conjointement avec la commune de Soignolles-en-Brie.

Un autre point de dernière minute est abordé : la modification du rythme scolaire sur quatre jours et demi pour la rentrée de septembre 2013, qui nécessitera un personnel supplémentaire dont les salaires seront à la charge de la commune sans aucune aide financière supplémentaire.

Pour terminer Monsieur le Maire ne manque de remercier l'équipe municipale, les employés communaux, Monsieur Geoffroy, Député, André Aubert, Conseiller Général, les présidents des associations, la gendarmerie de Coubert et les pompiers de Brie-Comte-Robert, Madame Dominique Derop-Paoli du Trésor Public, et l'ensemble des entreprises travaillant pour la commune.

L'intégralité des vœux formulés par Monsieur le Maire est disponible sur le site de la mairie.

Déclarations de travaux

Comme chaque année, nous publions dans ce bulletin d'informations la liste de nos concitoyens qui ont réalisé des travaux de différentes ampleurs, et qui ont demandé une autorisation, ce qui les couvre de tout recours.

L'autorisation qui leur est délivrée par le Maire est publique et doit être portée à la connaissance des habitants de la Commune. Le non-affichage de ces autorisations est une infraction qui d'abord expose le propriétaire à un procès verbal, mais qui surtout ne permet pas de montrer la complète régularité des travaux en cours ou à venir.

Enfin, le non-affichage est suspect, et entraîne à juste titre une interrogation, souvent des voisins, qui viennent en Mairie prendre connaissance des travaux, ce qui est légitime, et surtout savoir s'ils ont bien été vérifiés et autorisés.

Depuis plusieurs années, Pascal BENETON, employé municipal, a été assermenté par le Tribunal à ma demande, et réalise en mon nom des interventions diverses. Nous restons vigilants sur le respect des règles d'urbanisme.

Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres »



Comme prévu lors de l'élaboration par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne de la nouvelle carte des intercommunalités, après l'arrivée de Soignolles-en-Brie au 01-01-2012, nous accueillons au 01-01-2013 les deux communes d'Ozouer-le-Voulgis et Courquetaine. Notre Communauté comprendra donc neuf communes, toutes à caractère rural, et toutes également représentées au sein de l'Assemblée Communautaire. Nos compétences restent identiques, avec l'adjonction décidée en 2012 de la gestion d'une épicerie sociale.

Le dossier « Eau potable » va prendre corps, et après des années d'étude, voir la phase réalisation des travaux commencer en 2013. Je vous rappelle qu'il s'agit de relier chacune des communes de la Communauté entre elles pour sécuriser l'approvisionnement en quantité et en qualité. Nous serons ainsi assurés de ne jamais être « en panne » d'eau, et de ne plus avoir de pesticides ni de nitrates en excès. Ces travaux, pour un montant total avoisinant les neuf millions d'Euros, nous sont imposés par les autorités sanitaires, avec un taux de subventionnement d'environ 70%. Les 30% restants vont, comme j'avais pu vous le signaler il y a quelques années auparavant, impacter sérieusement le prix du M³ d'eau potable. Une « surtaxe » de 0.20 € est déjà en vigueur à cet effet.

En ce qui concerne la petite enfance, la commission intercommunale travaille sur la suite des services après le centre de loisirs. Nous vous tiendrons informés très prochainement.

Départ de Josette et Henri

Deux de nos employés communaux ont décidé de se consacrer à leur famille, et ont fait valoir leurs années de services.

Henri PIQUET, bien connu des Grisyssois, travaillant à la commune depuis 1986, qui nous a rendu beaucoup de services, puisqu'il savait à peu près tout faire, entre conduire le car scolaire, livrer les repas aux personnes âgées, avec le petit plus convivial, et surtout entretenir les espaces verts et le cimetière. Henri était, pour faire moderne, un « réseau social » communal, et nous le remercions pour le travail qui a été consacré à la commune de GRISY-SUISNES.

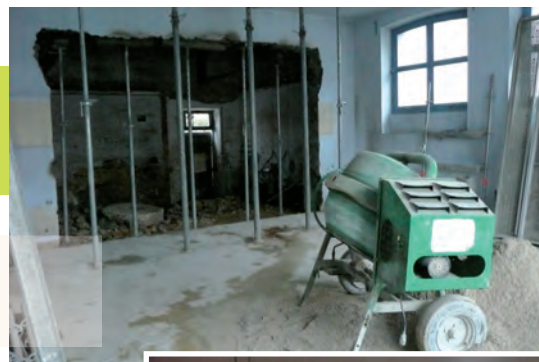
Josette SCHREPF, moins connue des habitants hors parents d'élèves de l'école maternelle, travaillait aussi pour la commune depuis 1986. Elle a officié pendant son activité auprès des petits élèves de l'école maternelle communale, pour leur plus grand confort, et a accompagné les enseignantes dans tous les travaux et activités divers organisés pour le bien-être des enfants. Nous leur souhaitons à tous les deux une longue nouvelle carrière auprès de ceux qui leur sont chers.



Travaux d'aménagement et réfections sur le bâtiment de la mairie et des annexes :

La fin des analyses des offres des entreprises a eu lieu début janvier.
L'ensemble des travaux à venir se décompose
en 13 lots bien distincts :

- 01 : désamiantage ;
- 02 : gros œuvre ;
- 03 : charpente couverture ;
- 04 : ravalement ;
- 05 : cloisons, doublages, faux plafonds ;
- 06 : menuiseries extérieures ;
- 07 : menuiseries intérieures ;
- 08 : métallerie serrurerie ;
- 09 : revêtements sols ;
- 10 : peintures ;
- 11 : chauffage plomberie ;
- 12 : électricité ;
- 13 : VRD.



L'heure est enfin arrivée, le début des prestations ont commencé début janvier et s'étaleront de 2013 à 2014 en 3 phases successives permettant de gérer au mieux les déplacements des bureaux des différentes administrations de la mairie et de la communauté de communes.

Enfouissement réseaux rue Gallieni - 1^{ère} phase (ruelle de Chérelles jusque Jean Nicot et chemin des Guigniers) :

Les travaux ont débuté mi-janvier et se dérouleront durant environ 2 mois.

L'entreprise SOBECA réalise cette prestation sous la baguette et l'expérience du SIESM (syndicat d'électrification). Bien entendu et comme d'habitude nous vous prions de nous excuser des contraintes de circulation que cela vous occasionne.

Enfin, le changement de 6 candélabres type Boule est engagé dans le lotissement de l'Ormeau.

La commission vous souhaite une bonne année 2013.

Marc GALPIN, pour la Commission.



réfection de la ruelle de Chérelles

Commission Voirie

- L'aménagement avec feux tricolores du carrefour RD 319/Rue Mal Gallieni/Rue de la Coudras, conduit par la Direction des routes du Conseil Général devrait s'achever pour une opérationnalité à la fin de l'année 2012, début 2013.

Cette réalisation fait l'objet d'une participation financière de 50% du montant des travaux par le Conseil Général et d'une qualification en agglomération de la zone d'approche sur la RD19, ce qui implique une limitation de vitesse à 50 Km/h en amont et en aval du carrefour.

- Une nouvelle opération visant plus particulièrement à combler les « nids de poule », en particulier sur des voies non traitées lors des précédentes opérations effectuées ces

derniers mois, sera entreprise dès que les conditions climatiques seront plus favorables.

- Ces dernières semaines vous constatez que de nombreux travaux d'ouverture de chaussées sont entrepris le long des rues du centre de notre village et des hameaux de Suisnes et Cordon. Ils résultent des opérations liées au remplacement des branchements en plomb subsistant sur le réseau public de l'eau potable, qui sont conduites par la communauté de communes « des Gués de l'Yerres ».

André GRAND,
P. La Commission Voirie



Permis de construire délivrés en 2012

N° de Dossier	Identité du Demandeur	Adresse des Travaux	Objet des Travaux	Accordé
077 217 12 00001	Mme, Mr LEGRAND	1, avenue des Fresnes	Agrandissement de la Construction existante	01/02/2012
077 217 12 00002	GIL PROMOTION	Rue Paul Doumer	Collectif 21 logements	23/03/2012
077 217 12 00003	Mr GUILLERME	Clos Paul Baudrier	Maison individuelle	15/02/2012
077 217 12 00004	Mr BAYE	10, avenue Maréchal Joffre	Construction d'un garage	04/04/2012
077217 12 00005	Mr KAHRAMAN	Clos Paul Baudrier	Maison individuelle	21/06/2012
077217 12 00006	Mr DUBRAY	Clos Paul Baudrier	Maison individuelle	21/06/2012
077217 12 00007	Mr MOUANGA KIOULOU	Clos Paul Baudrier	Maison individuelle	20/06/2012
077 217 12 00008	Mme, Mr DUVINAGE	ruelle de Cherelle	Maison individuelle	06/07/2012
077 217 12 00009	Mme PARIENTI	Maison individuelle	Maison individuelle	26/07/2012
077217 12 00011	GIL PROMOTION	Rue du Maréchal Joffre	Collectif 12 logements	27/07/2012
077217 12 00012	Mr HUART	2 RD 319	Aménagement d'un local commercial	15/12/2012
077217 12 00013	Mr CLODOMAR Keny	Clos Paul Baudrier	Maison individuelle	26/07/2012
077 217 12 00014	Mr BREUIL, Mme DUPIEUX	Rue Georges Boucreux	Maison individuelle	26/09/2012
077 217 12 00015	Mr THOREZ	Rue Georges Boucreux	Maison individuelle	27/09/2012
077 217 12 00019	Mr VOILLEMIN Vincent	rue Georges Boucreux	Maison Individuelle	06/11/2012
077 217 12 00021	Mme MASSIN COURBOIN	1, rue du Général de Gaulle	Réalisation d'une grange en 3 appartements	13/12/2012
077 217 12 00022	M. JESSIONESSE/COCHET	Ancien chemin de Lagny à Corbeil	Maison individuelle	16/11/2012
077 217 12 00023	Mme, Mr GUESNE	rue Sadi Carnot	Maison individuelle	13/11/2012
077 217 12 00024	Mme, Mr COVAREL	Rue des Bois	Maison individuelle	12/12/2012

Déclaration préalable

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 12 00041	Mme CHAPPET Caroline	6 Rue de Villemain	Pose d'un portillon	20/09/2012
077 217 12 00042	Mr ESPEUT François	10 Chemin de l'Ormeau	Création d'une clôture	20/09/2012
077 217 12 00043	Mme PEYREFITTE Danielle	4 Impasse de la Gare	Réfection de la toiture	12/09/2012
077 217 12 00044	Mr SADDI Michel	20 Rue de Verdun	Création de 4 ouvertures de toit	27/19/12
077 217 12 00045	Mr GONCALVES Tony	14 Rue des Vignes	Pose de 3 fenêtres de toit	12/10/2012
077 217 12 00046	Mairie de Grisy-Suisnes	4 Rue de la Gare	Création d'un accès handicapés sur accès principal + création d'une clôture	04/10/2012
077 217 12 00047	Mr ALVES Narciso	33 Avenue du Maréchal Joffre	Démolition du mur de clôture existant et création d'un nouveau mur de clôture	25/10/2012
077 217 12 00048	Mr VERON Pascal	11 Allée des Marronniers	Création d'une fenêtre de toit	08/11/2012
077 217 12 00049	Mme PALOMBO Martine	13 Rue des Vignes	Réfection de la toiture	26/10/2012
077 217 12 00050	Mr AUDIBERT Thierry	5 Rue du Maréchal Galliéni	Réfection de la toiture	25/10/2012
077 217 12 00051	Mme ROSSIGNOL Huguette	23 Rue Sadi Carnot	Division en vue de construire	15/11/2012
077 217 12 00052	Mme CARTON Marylise	6 Rue Arthur Chaussy	Création d'un abri de jardin	07/11/2012
077 217 12 00053	Mme SULCAS-DESBOUIS Nathalie	26 Rue du Maréchal Galliéni	Création d'une fenêtre de toit	14/11/2012
077 217 12 00054	Mr LAFFONT Laurent	7 Rue Ulrich Brunner	Création d'un préau et création d'un local poubelle	22/10/2012
077 217 12 00055	Mr FLOQUET Bertrand	42 Rue Valoise	Création d'une clôture et pose d'un portail	23/11/2012

Vie communale

RECIPENDIAIRES MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL Remise des médailles du 1^{er} décembre 2012



Médaille d'argent :

Mesdames, AMBERNY Arnaud, MENDES Maria Dinora, PERON Gaëlle, ARTS Alice,
GAUTHIER Dominique, RUFFIER Hélène, PRESENT Lambert, MOGE Christine,
LECLERC Joëlle ,
Messieurs GROSJEAN Alain, HUT Jean-François, VIGNAUD Pascal, FONS Jean-Bernard

Médaille de vermeil :

Madame, GUGNON Sabine.
Messieurs, GROSJEAN Alain, BULLENS Paul.

Médaille d'or :

Mesdames, BOURGAULT Monique, BEGUIN Edith, BRIGNAT Jacqueline.
Messieurs, DECULTOT Jean-Paul, FONTAINE Patrick.

Médaille grand or :

Messieurs, PERPETUO Manuel, CHAUVEY Richard.

Médailles argent/vermeil/or/grand or :

Monsieur, GONZALEZ Alain



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINERANT

Ce lieu source d'information et d'échange dans le domaine de la petite enfance, entièrement gratuit pour les usagers a installé ses bureaux début septembre à Coubert , 2 rue Jean-Jaurès.

Mme Trival-Pierre, responsable du RAM peut être contactée par téléphone au :

06 48 70 88 51 ou 01 64 16 46 72

ou par courriel : ram.ccguesdeyerres@yahoo.fr.

Elle reçoit aussi sur rendez-vous le mercredi de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de 14 h à 17 h 30.



L'animatrice du RAM propose aux enfants sous la responsabilité de leur assistante maternelle de participer à des ateliers d'éveil, de développer la socialisation dans un espace de jeu adapté et sécurisé.

Ceux-ci ont lieu le jeudi dans la salle de l'ancienne cantine, ainsi qu'un atelier « Histoire pour tout-petits » un mercredi tous les deux mois.



Pour Noël, le RAM a reçu les parents, les enfants, les assistantes maternelles et les élus de chaque commune le 14 décembre 2012 avec un spectacle de Noël, animé par une personne bénévole de Grisy-Suisnes Mme Marie-Pierre Morel qui intervient aussi lors des ateliers du mercredi et l'animatrice du RAM. A cette occasion les enfants participant aux ateliers d'éveil ont reçu un petit cadeau du Père Noël présent à cette fête. Ce moment convivial a été agrémenté d'un buffet mosaïque garni et partagé par chacun.



Le RAM Itinérant de la Communauté de Communes les Gués de l'Yerres souhaite à chacun ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.





Le chalet, future boutique

L'association installe son musée dans l'ancienne gare du village,

lieu mythique de l'épopée de la rose à Grisy-Suisnes. C'est en effet depuis l'ouverture de la gare en 1872, que les trains des rosiéristes ont transporté des tonnes de roses coupées en direction des Halles de Paris. Avant le transport ferroviaire, il y avait les chevaux....

En souvenir de ce glorieux passé, la société SILO VAL FRANCE fait don à l'association d'une locomotive stockée depuis sa mise en retraite à Verneuil-l'Étang. Mais la demoiselle pèse 27 tonnes et la société ARDT qui offre généreusement le transport, doit prévoir un porte-charge plus conséquent.



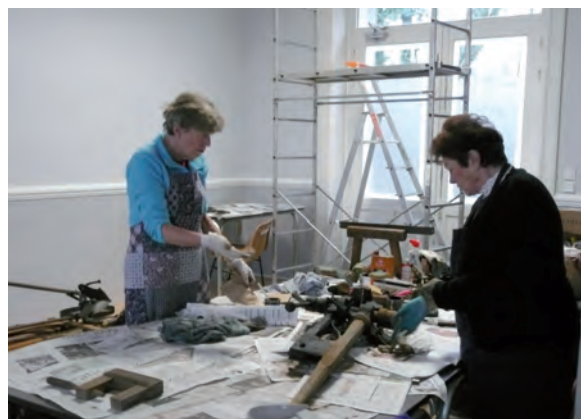
Les rails l'attendent...

Elle prendra place dès janvier 2013 devant la gare et pourra poursuivre une retraite heureuse, objet de curiosité de tous nos visiteurs.

Meilleurs Vœux à tous



La salle du diaporama



On nettoie, on frotte, on astique...



On finit de remettre en état...



On trie, on répertorie, on marque...

Comité des fêtes

Brocante

Certains vous diront que le mois de novembre n'est pas forcément le mois le plus adapté pour les brocantes et les vide-greniers.

Même nous, nous avons un doute sur la réussite de cette manifestation et le temps annoncé milieu de semaine ne nous rassurait pas.

Et pourtant, après un début de matinée légèrement couvert, la grisaille a fait place à un soleil magnifique.

Plus de 250 exposants ont ainsi pu offrir aux chineurs profitant de cette probable dernière belle journée, l'objet recherché.

Prochain rendez-vous sur notre commune au mois de mai 2013, la date définitive n'a pas encore été arrêtée.

Marché de Noël



Troisième année consécutive pour cette manifestation qui peu à peu prend de l'ampleur.

Plus de 40 exposants ont investi notre salle des sports pour un week-end.

L'un des premiers de la région, notre marché de Noël regroupait de nombreux artisans : bijoux, décorations de Noël, tableaux, peintures sur soie, gastronomie antillaise, jouets, épicerie fine, etc...

Les visiteurs ont pu apprécier cette diversité et ainsi se lancer dans l'achat de leurs cadeaux de Noël.



Noël des enfants

Dernière manifestation importante pour le comité des fêtes avant la fin de l'année.

Il faut en effet le temps d'une journée pour installer le podium, l'ensemble des chaises ainsi que le goûter, le tout permettant de recevoir les enfants de nos écoles et les parents.



En début du spectacle, les enfants de l'école maternelle ont repris des chants de Noël. Puis, cette année, CLEMENT le magicien a distrait l'ensemble de la salle et confectionné en fin d'après-midi, des sculptures sur ballons pour la plupart des enfants présents. Mais le plus attendu était sans aucun doute, le Père NOËL.

Il a fait une arrivée surprise menant une petite carriole tirée par un âne, sa hotte pleine de friandises.

Les parents ont profité de ce moment pour quelques photos.

L'école élémentaire avait également installé son marché de Noël. Les parents ont pu récupérer les objets confectionnés.

(Remerciements aux enseignantes de la Maternelle, aux parents qui nous ont donné un coup de main, à Jean-Pierre pour HUGO, à la directrice de l'école élémentaire et bien sûr au Père Noël)

**LE COMITE DES FETES VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX
POUR CETTE NOUVELLE ANNEE**



Le 16 octobre 2012 la guinguette a accueilli une centaine de convives lors de notre traditionnel repas, qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Etaient présents Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire de la Commune, Monsieur Guy GEOFFROY notre Député toujours fidèle lors de notre sortie. Repas apprécié des convives, c'est sur la piste que nous avons virevolté, dans une ambiance musicale déchaînée.

La réussite de cette sortie nous incite à reconduire cette expérience qui a donné satisfaction à tous les participants.



Les absents
auront eu tort...

**Le 10 novembre 2012
brocante des enfants**



La brocante des enfants attire de nombreux participants.
Brocante un peu perturbée par le changement des dates de vacances scolaires.



Rendez-vous à l'année prochaine !

Agréablement surprise, satisfaite de la participation des bénévoles pour aider à la distribution des 180 colis de Noël.

Je remercie Madame GALPIN, notre hôte, qui accepte avec beaucoup de gentillesse nos allées et venues dans la cour de sa Ferme.

Je remercie Mme, Mr FRETTEL, Mme, Mr André LEMAITRE, Mme, Mr BENETON, Mme, Mr MARCHAND, Mme TIMMINS, Mr CARTON, Mme MARQUET, Mr PLAUT, Mme BLANCHARD, Mme SALLE, Mr GALPIN, Mme, Mr GRAND, Mme, Mr BOUVERAT.

Bonne année à tous,

Dominique DOISY, Responsable du CCAS

**Les Colis de Noël
Samedi 15 Décembre 2012**



de Grisy-Suisnes



La Galette des Rois est un sympathique premier moment gourmand de l'année...

Nous nous sommes retrouvés en ce début 2013 pour la déguster !

Ces quelques photos donnent un aperçu de l'excellente ambiance qui régnait lors de cette manifestation.

Bonne Année 2013

Dominique DOISY



L'arbre de Vie



Depuis sa création, notre Association « l'Arbre de Vie », apporte quotidiennement son aide aux personnes dans les gestes de la vie courante :

- Aide au ménage et/ou repassage
- Entretien du linge
- Aide aux repas
- Aide aux courses
- Aide au petit jardinage

- Pour un handicap temporaire
- Maternité et naissance
- Accident de la vie
- Convalescence
- Perte d'autonomie

INSCRIPTION EN MAIRIE
01.64.05.96.99

Permanences :

lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h 45

Mardi de 14 h à 16 h

Frais de dossier non renouvelables : 40 €

Frais d'inscription : 20 € - Coût horaire : 18,60 €,

Réduction d'impôt de 50%

Exonération des charges patronales pour les personnes de plus de 70 ans (16€/heure)

Vie communale



Les pâtisseries, confiseries... réalisées par les enfants ont permis de récolter 200 € pour le Téléthon. Merci à tous !



Le Père Noël :

Cette année le Père Noël a eu un peu de mal à nous trouver mais il est tout de même parvenu jusqu'à l'école. Ouf ! chaque classe a pu recevoir un cadeau et chaque élève lui faire part de sa liste.

Inscriptions des enfants nés en 2008, 2009 et 2010. C'est maintenant ! Les documents à fournir en mairie sont :

- livret de famille ;
- justificatif de domicile ;
- carnet de vaccinations (+ photocopies).



Spectacle de Noël

Les élèves de l'école maternelle ont chanté des chants de Noël, ce n'est pas toujours facile de chanter devant autant de monde mais... même pas peur !

Vous pouvez retrouver toutes ces informations ainsi que les photos sur le blog de l'école : <http://laruchegrissy.canalblog.com>



La fête des voisins est aux Buttes !

Depuis sa création en 1999 par Atanase Périfan, la fête des voisins donne à tous une magnifique occasion de développer des échanges entre voisins, de modifier des comportements tout en partageant un des plaisirs les plus simples qui

4 ans déjà. Nous avons bravé les caprices de Jupiter : le froid, le vent, la pluie, même le soleil, rien ne nous aura été épargné. Pourtant, nous sommes toujours présents, plus forts, plus enthousiastes, attendant avec impatience la prochaine fête.

soit : celui d'une rencontre autour d'un apéritif ou d'un repas, un grand moment de convivialité.

C'est une fête qui permet de faire disparaître les querelles de voisinage, de créer un lien social. Elle marque le « vivre ensemble » qu'il est bon d'établir et de garder. C'est ce que nous avons voulu concrétiser et perpétuer depuis juin 2009 aux Buttes.

Monsieur Jean Marc Chanussot, maire de Grisy-Suisnes, nous fait l'honneur d'être présent à l'apéritif.



“La beauté touche les sens et le beau touche l’âme“

Joseph Joubert



Un grand merci à toutes et tous, qui par votre présence en nombre avez témoigné votre sympathie, votre fidélité et votre confiance. Très touchées par vos messages d'amitiés, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour vous faire passer un agréable moment et à vous donner toujours le meilleur de notre savoir faire dans ce nouvel écrin.

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62



Chers amis des animaux,

Les petits protégés de l'association PHOENIX vous remercient de votre générosité.

Grâce à vos dons, nombre d'entre eux issus de la rue, de la fourrière, retirés de leur maître pour mauvais traitement ou simplement abandonnés ont pu être recueillis par l'association, soignés, nourris puis placés dans des familles aimantes qui prendront soin d'eux avec amour pour le reste de leur vie... Souhaitons leur bonheur, affection et santé pour de très longues années.

Nous remercions du fond du cœur ces familles, ainsi que les bonnes volontés qui nous apportent régulièrement de la nourriture.

Croyez bien que le moindre euro versé à l'association est utilisé soit chez notre vétérinaire, en soin, chirurgie ou médicaments diverses, soit pour l'achat de nourriture de qualité afin de permettre à ces petits êtres en souffrance de retrouver la santé et la joie de vivre.

Site : phoenixasso94.e-monsite.com
Tél.: 06 20 41 06 28



LE SALON

Conseil en Image

Coiffure - Beauté - U.V.A

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

C'est le dimanche 18 novembre dernier que nous avons fêté l'inauguration de votre nouvel espace beauté.

Après un mois de travaux, relooking complet et un changement de nom... Après 26 ans d'existence Aphrodite devient "LE SALON".

Pour l'occasion nous avons organisé du 11 octobre au 15 novembre 2012 l'animation « **PAYEZ CE QUE VOUS VOULEZ** » ! tous les jeudis sans rendez-vous, qui a remporté un vif succès. Plébiscitée dans la presse locale et régionale, elle a permis à de nombreuses personnes des environs de découvrir notre village. Et c'est dans la bonne humeur que nous avons offert à toute l'assemblée, champagne et pâtisseries. Merci à la société AM ORCHIDES de Grisy pour sa superbe décoration florale.



Un tirage au sort a également animé la réception. C'est ainsi que...

Le 1^{er} prix, un chèque de 250€, gagné par Giselle Rolet de Grisy-Suisnes ;
le 2^{ème} prix, un chèque de 100€, gagné par Véronique Varetto de Grisy-Suisnes ;
les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} prix, un chèque de 50€, gagné par Maryse Emmanuelli, Quentin Giraud et Even Le Morvan de Grisy-Suisnes.

Animaux

Malheureusement nombre d'animaux désespérés, abandonnés, malades ou blessés attendent encore d'être secourus car notre détermination n'a d'égal que les faibles moyens financiers dont nous disposons.

C'est pourquoi votre générosité a tellement d'importance pour nous, et pour eux, car sans votre aide notre mission serait inéluctablement vouée à l'échec.

Aussi nos petits poilus se joignent à l'équipe des bénévoles de l'association PHOENIX pour vous remercier du fond du cœur pour votre aide généreuse, et vous souhaite santé, bonheur et amour auprès de vos compagnons à quatre pattes.

Carine et tous les membres de l'association Phoenix.
Tél.: 06 23 77 38 58

BILAN 2012 uniquement sur Grisy-Suisnes :
35 captures de chats et chatons, dont 29 à qui nous avons trouvé des familles après les avoir « remis en état », seulement 6 relâchés après soins et stérilisations, trop sauvages pour être adoptés mais qui ont trouvé l'hospitalité dans les jardins de certaines personnes de Grisy-Suisnes, Ces personnes nous ont permis de placer des abris. Ainsi nous pouvons nourrir chaque jour nos protégés.



Pour les promenades, soins, ou garde de vos animaux domestiques, vous pouvez vous adresser sur Grisy-Suisnes : à Flora Brath : 06 58 14 52 79

COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES

Vous qui êtes implantés sur la commune de Grisy-Suisnes,

vous pouvez par le biais des prochains bulletins municipaux
et/ou sur le site internet du village www.grisy-suisnes.fr,
faire connaître aux Grisyssoliens vos coordonnées, et si vous le souhaitez
dans un deuxième temps, donner plus d'informations sur votre activité.

N'hésitez pas à contacter en mairie
Monsieur René MOREL, conseiller municipal chargé de la communication,
ou mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr - com-mairie@grisy-suisnes.fr .

Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc
77170 Brie Comte Robert



TÉL. : 01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr

● ACHATS ● VENTES ● LOCATIONS

ENTREPRISE GOTTI JEAN-JACQUES

Terrassement - Travaux Publics
Assainissement VRD



5, rue du Général de Gaulle
CORDON
77166 GRISY-SUISNES

Tél. / Fax : 01 64 05 91 17 - Tél. 01 64 05 92 29
Portable : 06 08 51 73 77



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS
Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
 du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
 Fermé le dimanche

OUVERT :
MARS - AVRIL - MAI - SEPTEMBRE ET OCTOBRE
 Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76

LE SALON

Conseil en Image

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

*Des professionnelles au service
 de votre beauté et de votre bien-être*

Si vous venez pour la première fois, un cadeau vous est réservé !



*Carine, Nathalie, Alexandra,
 Elodie et Caroline
 vous remercient de votre confiance,
 et de votre fidélité, et souhaitent
 que votre nouvelle année soit "Belle" !!*

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
MAQUILLAGE semi-permanent - BRONZAGE

CARTE DE FIDÉLITÉ

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

du mardi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
 Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62

TABAC des ROSES de GRISY

Place de la Mairie
 Tél.: 01 60 60 52 83



PRESSE - LOTO - LIBRAIRIE
 LIBRAIRIE SCOLAIRE S/COMMANDE
 PAPETERIE - CARTERIE - CADEAUX
 TELEPHONIE - PILE MONTRE et AUTRES
 DEPOT PRESSING - PHOTO NUMERIQUE
 PHOTOCOPIE - FAX
 TIMBRES-POSTE et FISCAUX
 CARTES PARKING PARIS
 RELAIS COLIS /TICKETS DE TRANSPORT

Du lundi au samedi
de 7h00 à 12h30 / 15h30 à 19h30

Claude GRAMER

Assistante maternelle agréée



2, rue Rose Villin
 77166 GRISY SUISNES
 06.79.56.23.87



JOYEUX SERVICES

Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt... Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 64 05 92 54
 Mobile : 06 74 69 95 52

S-Style Beauté *Le style jusqu'au bout des ongles.*
 www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr




CARAM'BALS et MELODIES

Lucien CARMELLE

Accordéoniste, guitariste, chanteur.

Vous propose d'animer vos soirées, mariages, fêtes, anniversaires, repas des anciens ou tout autre évènement, en vous interprétant des chansons françaises d'hier et d'aujourd'hui, en passant par les plus grands tubes internationaux, animation DJ. Retrouvez une ambiance musette à la demande. Valses, tangos, paso- doble marches, jvas et biens d'autre rythmes. Possibilité de un, deux ou trois musiciens.

Contact : Lucien CARMELLE
04 allée des Noisetiers 77166 GRISY-SUISNES
Tél. : 06 64 70 48 37
 Auto-Entrepreneur SIRET : 53999281800010

Le Cellier de Brie

Vins Fins
Vins en Urac



Champagne
Alcools

Livraison à domicile
 A votre disposition :
 VIEUX MILLESIMES ou votre ANNEE DE NAISSANCE* à partir de 1929
 Grand choix de WHISKY ECOSSAIS, IRLANDAIS, CANADIENS et BOURBONS.

2, rue Jean Nicot, angle RN 19
 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
 Tél. 01 64 05 36 66 - Fax : 01 64 05 14 33

Consommer avec modération

VENTE

BOIS de CHAUFFAGE



Olivier Mohr

2, rue du Clos Baccara
 77166 Grisy-Suisnes

Tél. 01 64 05 98 74
 Portable : 06 09 80 14 03

ETAT CIVIL 2012



Naissances

11/02/12 LINOSSIER JACOB Raphaël
 15/02/12 MOHAMMED Chadi
 15/02/12 MOHAMMED Danial
 19/02/12 CHATELAIN Kenzo
 24/02/12 DA SILVA TABANEZ Eva
 08/03/12 AKGÜC Dila
 22/03/12 EYCKEN Elwen
 30/03/12 TOULZAC Simon
 17/05/12 QUERU CHOAIN Lola
 11/06/12 HOLMAERT Kilton
 30/06/12 MEZZAROBBA HUBERT Mani
 01/07/12 GENIBREL Maëline
 04/07/12 DENIS Gaël
 17/07/12 KERNIN Gabriel
 29/07/12 SAINTY Dayron
 03/08/12 GUILMOTO Taïs
 03/08/12 GUILMOTO Paul
 04/08/12 SAÏDJ VAN OVERTVELD Kaly
 12/09/12 ESCRIBES Chloé
 29/10/12 PLESSIER GÉNÉVRIER Lucas
 31/10/12 FRANC Eloane
 09/11/12 ALAZET Yasmine
 14/11/12 KESSLER Trévor
 27/11/12 CAPRON Évi

Mariages



05/05/12 MALTAVERNE Valérie - ASTIE Stéphane
 25/05/12 REY Christelle - BARANI Fabrice
 26/05/12 FAUVEL Agnès - CACCIAMANI Lambert
 16/06/12 LEROY Vanessa - LARERE Mathieu
 04/08/12 BOUCHET Aurélie - RAGONNET Arnaud
 25/08/12 MESRARI Samira - AISSA Bruno
 28/09/12 GROULT Pamela - LAVAL Arnaud
 29/09/12 NAPIERALA Stéphanie - DOS SANTOS Philippe
 29/09/12 DESIR Magalie - MIDY Pierre
 20/10/12 OCHOCKI Laëtitia - PAPON Yoha

Décès



31/03/12 GOOSSENS Pierre
 24/05/12 PEREIRA Elisabeth épouse ESPADINHA
 17/05/12 PEYREFITTE Pierre
 31/05/12 TISSERAND Gérard
 31/05/12 GROULT Philippe
 12/06/12 HORN Louise veuve GUICHET
 06/08/12 OÙABDESSELAM Garance
 17/08/12 MASSIN Gilbert
 17/09/12 TISSIER Yvonne épouse PIQUET
 13/10/12 ALEXANDRE Patrice
 25/11/12 RODRIGUES DOS SANTOS Carlos
 17/12/12 SANCHEZ MATEOS Domingo
 30/12/12 LEMAITRE Patrice



Bienvenue sur le site officiel de la mairie de Grisy-Suisnes

Ça y est ! amis surfeurs, tapez sur votre clavier : www.grisy-suisnes.fr



BIBLIOTHÈQUE « MILLE PAGES »



ANIMATIONS :



Avant les vacances de la Toussaint, une douzaine d'enfants se sont retrouvés pour découvrir Halloween avec....Scarlatine. Scarlatine est une jeune sorcière ... qui ne connaît pas Allo...Ouine ! Il a fallu tout lui expliquer ! Lecture, jeux, grimaces et.... grosses frayeurs ont bien amusé petits et grands toute l'après-midi.



Avant les vacances de Noël, les tout-petits ont été invités à suivre les traces du Père Noël ; petit spectacle créé et réalisé à partir d'une comptine bien connue des enfants. Ce même spectacle a été proposé aux tout-petits du Relais Assistance Maternelle. Vif succès auprès du jeune public... d'autant plus qu'à la fin, des petites surprises ont été distribuées dans les chaussures ! Merci à Nicole et René pour leur précieuse collaboration et à Catherine pour la décoration.

Les prochaines animations auront lieu les mercredis avant chaque période de vacances scolaires, soit le 27/02/2013, le 24/04/2013 et le 26/06/2013.

Cette activité a été également remise en place avec Marie-Laure, responsable du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes. Un mercredi sur deux, une séance sur le thème retenu de l'année (les cinq sens pour la saison 2012/2013) a lieu dans l'une des communes de la communauté.



Lectures aux tout-petits :

"Une histoire pour bébé" : cet atelier fait le plein le dernier vendredi de chaque mois. Il se déroule en deux étapes. La première consiste en lectures collectives d'albums, entrecoupées d'une comptine, la deuxième étape en lectures individuelles selon le choix de l'enfant. Cet atelier a repris dès le dernier vendredi de septembre. Les séances ont lieu de 17 h à 18 h. Tous les jeunes "lecteurs" du village y sont invités.

Pour nous contacter et si vous désirez recevoir notre lettre d'information : soit à l'accueil, soit par téléphone (01 64 05 98 82) aux heures d'ouverture (mercredi et samedi de 15 h à 17 h, le vendredi de 18 h à 19 h 30), soit par mail : bib.grisy-suisnes@laposte.net. **Attention : fermeture toutes les vacances scolaires excepté deux permanences assurées les mois d'été.**

Toute l'Équipe Mille Pages vous souhaite une excellente nouvelle année de lecture.





CLUB INFORMATIQUE de GRISY-SUISNES <http://clubinformatiquegrisyuisnes.jimdo.com>

Le Club entame sa troisième année et son but est de familiariser les adhérents à l'utilisation d'un micro-ordinateur, ceci dans une ambiance sympathique. Il est ouvert à tout public.

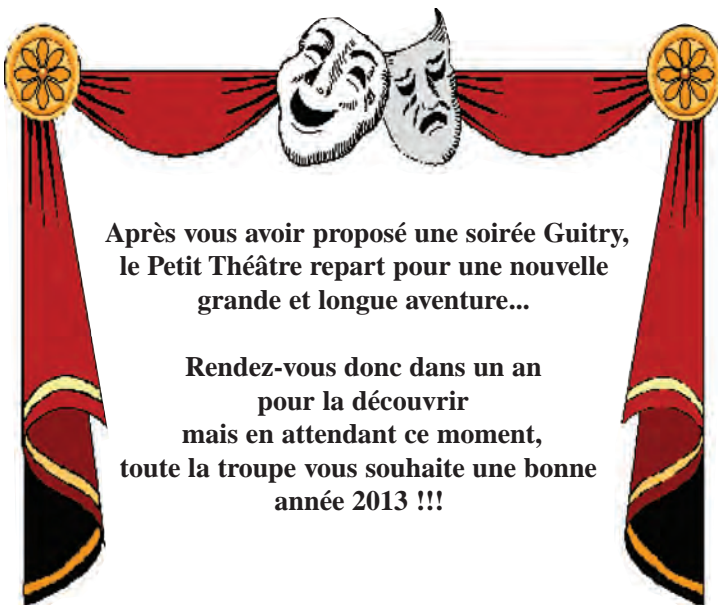
Au programme :

- Découvrir l'ordinateur, ses différents éléments : clavier, souris, imprimante...
- Windows ;
- Initiation :
 - à l'internet, recherche de documents, connexion à différents sites (banque, Sécurité Sociale, SNCF, RATP...);

- au courrier électronique, pour communiquer avec sa famille, ses amis ;
- au traitement de texte.
- Gérer ses photos, en envoyer par mail, en recevoir, etc...

Les réunions ont lieu tous les mardis après-midi (sauf pendant les vacances scolaires). Nous sommes situés derrière la mairie dans le local du Club du 3^{ème} âge. Venez nous voir avec votre ordinateur portable le mardi après-midi entre 14 et 18 heures, à partir du 15 janvier 2013.

Les Animateurs Marie-Françoise et Jean-Pierre



Après vous avoir proposé une soirée Guitry, le Petit Théâtre repart pour une nouvelle grande et longue aventure...

Rendez-vous donc dans un an pour la découvrir mais en attendant ce moment, toute la troupe vous souhaite une bonne année 2013 !!!

UNION MUSICALE DE GRISY HARMONIE DES GUES DE L'YERRES



Les musiciens de l'harmonie des Gués de l'Yerres vous souhaitent une bonne année musicale 2013 et vous invitent à les rejoindre lors des répétitions tous les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00, à la gare de Coubert.

Pour ceux qui n'auraient pu assister au concert de l'Orangerie avec le Gospel FRENCH VOICES le 15 décembre dernier à l'église de COUBERT, nous les invitons à nous rejoindre lors de nos prochains concerts à venir.

Pour nous Contacter :

<http://harmonie-des-gues-de-lhyerres.e-monsite.com>

Union musicale de Grisy
SLC Ecole de musique de Coubert
union.musicale.grisy@gmail.com
ecolemusiquecoubert@orange.fr

06 83 20 14 37

06 64 06 73 46 / 01 64 06 67 00

Direction : Jean-Michel KOZAK,

Associations

Bonnes résolutions en ce début d'année, faites du sport. La santé c'est bien, la forme c'est un PLUS.

Le bilan de la condition physique permet d'évaluer différentes capacités ayant un effet sur l'amélioration et le maintien de la santé, selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Cours avec Éric, professeur Diplômé d'état en activité physique pour tous.

Venez nous rejoindre les lundi et mercredi de 19 h 30 à 20 h 30 dans la salle du dojo (derrière le gymnase).

Renseignements :

Claudie 06 78 32 16 75
Magalie 06 27 35 46 19
Martine 06 73 15 10 40

**JE BOUGE,
TU BOUGES,
NOUS BOUGEONS,**

AVEC GRISY-GYM !!!!

SELF-DÉFENSE

NOUVEAU

(lundi et/ou mercredi de 20 h 30 à 21 h 45 dans le dojo)

Si vous souhaitez vous promener encore plus rassurés, venez nous rejoindre.

Les cours que nous vous proposons, vous permettront de retrouver de l'assurance, de vous sentir mieux dans votre corps, dans votre tête.

Entraînement physique, confiance en soi, auto défense.

Avec nous, vous vous entraînerez avec des méthodes de percussion, de préhension.

Ainsi qu'avec le pocket-stick, yoogo, bâton, tonfa.

Cours d'essai gratuit.

Éric 06 60 21 29 09, professeur diplômé d'état en karaté self-défense.



Cette année, l'association SALSENIO est très heureuse de vous proposer, en plus des cours de salsa le lundi, trois nouveaux cours de zumba, le mardi, jeudi et mercredi matin pour les enfants de 6 à 16 ans.



Je remercie tous les adhérents, venus nombreux cette année, sans lesquels notre nouveau projet n'aurait pas pu voir le jour, les membres du bureau : Martine AUPY, Nathalie RANSON et Dominique BERANGER pour leur engagement au quotidien, ainsi que nos professeurs, SISSI, Nathalie et Little KRISS qui apportent joie, dynamisme, bonne humeur et convivialité à chacun de nos cours.

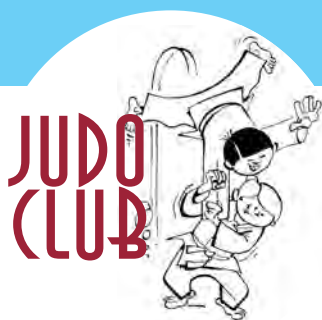
Alors si VOUS aussi, vous voulez tenter l'expérience, n'hésitez pas à nous contacter !

JOYEUSES FÊTES A TOUS et n'oubliez pas que l'abus d'activité sportive est bon pour la santé !



Claudia SIMAL,
Présidente de l'association SALSENIO
06.22.86.03.24





En route sur les tapis de compétitions !

La saison des compétitions a débuté dès le début du mois d'octobre ; nos jeunes minimes et cadets se sont rendus aux sélections d'élites. Pour la première année, un jeune judoka de notre club, Nicolas Mallet, intègre l'équipe élite minimes de Seine-et-Marne (minime 1^{ère} année, classé déjà en benjamin ainsi que Gotti Quentin, Tristan Marandin et Nicolas Ribigini).

Les minimes ont démontré leur combativité et leur esprit sportif tout au long du Challenge de Pontault-Combault ou encore le Championnat de Seine-et-Marne par équipes. Quatre d'entre eux ont même goûté, le 8 décembre, à un tournoi international à Harnes dans le Pas-de-Calais, 20 nations présentes... Etats-Unis, Belgique, Brésil...

Une expérience enrichissante.

De leur côté, les cadets se sont, eux aussi, rendus à différentes compétitions.

Le 16 décembre, Alexandre Gimenez s'est classé 5^{ème} au Championnat de Seine-et-Marne.

Parmi tous ces résultats, nous tenons à féliciter notre professeur de Baby Judo, Loïc Bruziaux, qui est monté



sur la 2^{ème} marche du podium au Championnat de France 1^{ère} division à Montpellier le 25 novembre 2012 ainsi que Walter Azoula, 5^{ème} en - 81kg, licencié à l'Entente Chevry-Grisy-Pontault.

Nos plus jeunes, poussinets et poussins pourront bientôt à leur tour découvrir la compétition lors de notre interclubs « Les Coupes de Grisy-Suisnes » le samedi 19 janvier 2013. Les inscriptions des poussinets (année 2005-2006) à 13 h 30 et des poussins (année 2003-2004) à 15 h 30.

Venez les encourager !!

Claire Marandin, Présidente - Judo Club Grisy-Suisnes

LE VOLLEY-CLUB de GRISY-SUISNES



L'ensemble du bureau présente à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

LES ANNONCES...

SAMEDI 6 AVRIL 2013 **LE MEGA LOTO** A PARTIR DE 20 H AU GYMNASSE DE GRISY - TOUJOURS AVEC SES SUPER LOTS. RESERVEZ-NOUS CETTE SOIREE.

Liste des lots sur lotopassion.com en mars - Volley-judo-rando -

Résultats sportifs de mi-saison

Une seule journée de rencontre a eu lieu pour notre équipe de cadets/juniors toujours en regroupement de licences avec Brie.

Deux matchs sur cette journée se sont joués : 1 victoire et 1 défaite contre une équipe de juniors, face à laquelle nos jeunes ont su être à la hauteur.

Dès janvier les matchs vont s'enchaîner tous les dimanches.

Encore une nouvelle formule cette année : le championnat est maintenant géré par la ligue. Nous rencontrerons des clubs de toute l'Ile-de-France

et non pas seulement de la Seine-et-Marne. Cette nouvelle formule est due à un manque d'équipes dans les départements de notre région. Nous avons eu la chance de pouvoir garder un groupe suffisamment important cette année avec l'arrivée de JEREMY et de MATHIEU dans le club de GRISY et aussi celle de 3 joueurs pour Brie.

L'équipe qui participe au championnat loisir a aussi repris la compétition et affronte ses adversaires avec détermination et bonne humeur.

LE LOISIR à partir de 20 h 30 mercredi au gymnase de Grisy-Suisnes
TEL : 06.44.94.31.30/01.64.05.99.96 - MAIL : karine.hubert@club-internet.fr



Associations



Club du 3^{ème} âge

Comme les années précédentes, le club du 3^{ème} âge se réunit chaque mercredi après midi, 14 heures / 18 heures salle du club pour les activités belote, tarot, rami et triominos. D'autres activités peuvent être envisagées suivant les désirs des participants.

Un goûter est servi vers 16 heures pour une participation de 1 €, en complément de la cotisation annuelle de 15 €.

Le 11 décembre, le repas de fin d'année a été organisé avec les deux groupes, club et gym douce, réunissant 50 convives dans la salle Madame Hégot, à la satisfaction générale.

Pour les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact auprès de nous.

La gym douce pour sa part, continue les lundis et jeudis matins de 10 heures 30 à 11 heures 30.

Pour toutes informations, prenez contact :

- pour la gym : Mme Rose DONATI au 01 64 05 91 61.
- pour le club : André LEMAITRE au 06 78 82 61 89.



FOCEL

STAGES 2013

Devenez
ou
Formez-vous aux
BAFA-BAFD

www.focel-animation.com
Tél. : 01 60 94 72 62

la ligue de l'enseignement
Focel de Seine-et-Marne

afaq

FOCEL

Informations & Inscriptions BAFA-BAFD
FOCEL - Service Animation
3^{ème}, Grand'Place - 77600 Bussy-St-Georges
Tél. : 01 60 94 72 62
Fax : 01 64 66 08 74
Email : focel.animation@focel.net

Conditions et fiche d'inscription en ligne sur :
www.focel-animation.com

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00.

Service Qualité - satisfaction client :
0800 009 162
Qualite.client@focel.net

La ligue de l'Enseignement FOCEL de Seine-et-Marne
Impasse du Château - La Rochette - 77008 Melun Cedex
Tél. : 01 64 83 55 83 - Fax : 01 64 37 43 76
Email : focel@focel.net - www.focel.net
Association loi 1901 à but non lucratif - TVA non applicable
d'après l'article 2938 du CGI - Siret 175 704 240 00032 - APE 8899B

www.focel-animation.com

la ligue de l'enseignement
Focel de Seine-et-Marne

afaq



CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 4 février
Vendredi 15 février
Lundi 18 février

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 4 mars
Vendredi 15 mars
Lundi 18 mars

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 1 avril
Lundi 15 avril
Vendredi 19 avril
Lundi 29 avril

TRI SELECTIF
TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 13 mai
Vendredi 17 mai
Lundi 27 mai

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 10 juin
Vendredi 15 juin
Lundi 24 juin

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 8 juillet
Vendredi 19 juillet
Lundi 22 juillet

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières 24h/24 - 7 jours /7 : 01 64 79 08 08
www.infirmieres-secours.fr
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

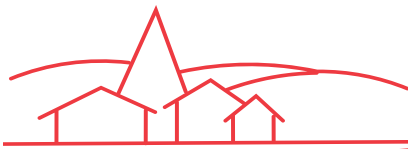
- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

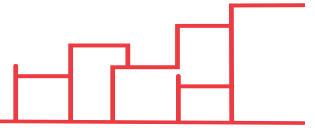
- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

Calendrier des fêtes

FÉVRIER 2013	??	Animation lecture - jeux	Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
MARS 2013	S 16 M 19	Journée de la Citoyenneté Commémoration guerre d'Algérie	Mariage 11 h 30 - 13 h Monument aux morts Salle polyvalente 18 h - 20 h	Mairie Anciens Combattants
AVRIL 2013	D 14 M 24	Tournoi / Animation Animation lecture - jeux	Gymnase Mme Hégot 15 h - 17 h	Tennis Mille pages
MAI 2013	M 8 S 11 D 12	Commémoration Fête du village Brocante	Salle polyvalente 11 h 30 Place de la Mairie Place de la Mairie	ACCAC - Anciens Combattants Comité des fêtes Comité des Fêtes
JUIN 2013	S 15 D 16 M 18 S 22 D 23 M 26 V 28	Kermesse écoles Fête du tennis Pré-inscription 2014 Commémoration appel 18 juin Représentation Gala de danse Animation lecture - jeux Cérémonie remise des récompenses	Ecoles 9 h / 18 h Gymnase 9 h / 19 h Gymnase 9 h / 19 h Monument aux morts Salle polyvalente 18 h 30 Salle polyvalente 13 h - 2 h Gymnase 13 h - 2 h Mme Hégot 15 h - 17 h Salle polyvalente 19 h 30 - 20 h 30	Ecoles Tennis Tennis Anciens Combattants Salsa Danse de Grisly Mille pages Vie associative
JUILLET 2013	S 13	Feu d'artifice	Stade + Gymnase 23 h	Comité des Fêtes



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

**Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience**



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages



*Transport public routier
de personnes*

Véhicule de petite remise



**TAXI
DU
BEFFROI**

Taxi agréé CPAM

2, rue Paul Doumer - B.P. 26 - 77166 GRISY-SUISNES - Fax : 01 64 05 98 50

Tél. : 01 64 05 96 35



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**